



ACEPP

**Association des
Collectifs Enfants
Parents Professionnels**

29, rue du Charolais
75012 Paris
01 44 73 85 20

Communiqué de l'ACEPP

Sur le mariage pour tous et l'adoption

Depuis sa création, l'Association des collectifs enfants parents professionnels (ACEPP) constate une forte évolution des compositions familiales. L'ACEPP a toujours vu dans la diversité des modes de vie une occasion de rencontres et d'échanges entre familles et enfants vivant des réalités différentes.

Dans sa Charte des initiatives parentales*, l'ACEPP affirme que « *Les initiatives parentales se relient ensemble, au sein de l'ACEPP, afin de promouvoir l'égalité des droits entre femmes et hommes, entre mères et pères, entre les différentes formes familiales (recomposées, monoparentales, homoparentales...).* »

Dans le débat actuel sur le mariage pour tous, l'ACEPP est avant tout soucieuse que tous les enfants, vivant au sein de couples hétéro ou homosexuels, bénéficient des mêmes droits, et que leur situation familiale puisse être reconnue et acceptée, élément incontournable à leur épanouissement.

Ainsi, il nous semble que tout projet de loi qui prend acte de la diversité des familles, qui vise l'égalité entre elles et qui renforce les droits des enfants, notamment grâce à la possibilité d'adoption par le beau-parent de l'enfant, va dans le bon sens.

L'ACEPP se positionne donc pour le droit au mariage pour tous et pour le droit à l'adoption par des couples homosexuels.

(Texte voté lors du Conseil d'administration de l'ACEPP du 15 décembre 2012)

*** Pour l'ACEPP,
être parent c'est :**

- . un statut : on devient parent dès lors que l'enfant paraît,
- . un lien indissoluble et irremplaçable entre le parent et l'enfant,
- . une fonction à remplir : le parent est le premier éducateur,
- . un cheminement : un enfant naît un jour, un parent le devient tous les jours...

*** L'ACEPP est un réseau de parents et de professionnel-le-s qui vise à :**

- . Le renforcement de la place des parents comme partenaires dans tous les lieux de vie de l'enfant (lieux d'accueil petite enfance, écoles, mais aussi hôpitaux...).
- . La coéducation. Pour l'ACEPP, l'éducation est une responsabilité partagée entre parents et autres acteurs (enseignants, élus...). Il est donc important de construire des espaces de dialogue pour croiser les points de vue et construire ensemble.
- . La promotion des droits de l'enfant à tous niveaux de la vie sociale, économique et politique,
- . L'égalité des droits entre femmes et hommes, entre mères et pères,
- . La prise en compte de la pluralité des familles : sociale, culturelle, composition familiale...

** Extraits de la Charte des initiatives parentales de l'ACEPP (octobre 2010)*

Contact à l'ACEPP : Emmanuelle MURCIER, déléguée Parentalité et Diversité

tél. : 01 44 73 85 29/20 - emmanuelle.murcier@acepp.asso.fr

En savoir plus sur l'ACEPP : www.acepp.asso.fr